

REPUBLIQUE DU BENIN

MISSION DE DECENTRALISATION

PROGRAMME D'APPUI AU DEMARRAGE
DES COMMUNES

 AFRIQUE CONSEIL

**MONOGRAPHIE DE LA
COMMUNE DE TCHAOUROU**

Consultant

Ousmane KORA / 90904490

*Sous la supervision de M. Emmanuel GUIDIBI,
Directeur Général du Cabinet « Afrique Conseil »*

Avril 2006

MONOGRAPHIE DE LA COMMUNE DE TCHAOUROU

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS	4
INTRODUCTION	7
INTRODUCTION	8
CHAPITRE I : CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF.....	10
1.1 Cadre physique.....	10
1.2 Cadre Administratif.....	11
CHAPITRE II POPULATION	12
CHAPITRE III : ORGANISATION SOCIALE.....	14
3.1 Pouvoir politique traditionnel.....	14
3.2 Organisation de la société civile.....	14
3.3 Structures d'accompagnement (projets, ONG)	15
CHAPITRE IV : SECTEURS SOCIAUX	16
4.1 Santé.....	16
4.2 Education	17
4.3 Arts, culture, sports et loisirs	17
CHAPITRE V: ACTIVITES ECONOMIQUES	18
5.1 Agriculture.....	18
5.2 Elevage.....	20
5.3 La pêche et la pisciculture	21
5.4 La transformation et stockage.....	21
5.5 Artisanat	22
5.6 Commerce	22
5.7 Transport et communication.....	24
5.8 Tourisme et hôtellerie	25
CHAPITRE VI : ELABORATION, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI EVALUATION DU BUDGET COMMUNAL	25
6.1 Processus d'élaboration du budget	25
6.2 Evolution des différents postes budgétaires sur les trois dernières années.....	25
CHAPITRE VII : STRATEGIES DE PROMOTION DE L'ECONOMIE LOCALE.....	26
☐ <i>Comment les communes pourront renforcer les capacités de leurs acteurs ?.....</i>	28
☐ <i>L'amélioration de l'assiette et le recouvrement de la fiscalité locale.....</i>	29
☐ <i>Faciliter l'accès des populations aux crédits.....</i>	29
☐ <i>Transfert des ressources financières par l'Etat</i>	30
☐ <i>Attirer les financements extérieurs.....</i>	31
CHAPITRE VIII : STRATEGIES DE VALORISATION DES FILIERES PORTEUSES	31
8.1 Identification des filières porteuses	31
8.2 Stratégies de valorisation des filières porteuses.....	31
CHAPITRE IX : PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS.....	38
CONCLUSIONS GENERALES	43
BIBLIOGRAPHIE	45

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABE	Agence Béninoise de l'Environnement
APE	Association des Parents d'Elèves
ARDET	Agence Régionale de Développement du Tourisme
C/CS	Chef Circonscription Scolaire
CA	Chef d'Arrondissement
CARDER	Centre d'Action Régional pour le Développement Rural
CB	Chef Brigade
CCIB	Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin
CeCPA	Centre Communal de Promotion Agricole
CeRPA	Centre Régional de Promotion Agricole
CI	Classes
CLCAM	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel
CNSR	Centre National de Sécurité Routière
CPRP	Caisse Populaire de Réduction de Pauvreté
CPS	Centre de Promotion Sociale
CS	Centre de Santé
CSA	Centre de Santé de l'Arrondissement
CSE	Comité de Suivi Evaluation
CVEC	Caisse Villageoise d'Epargne et de Crédit
DCGC	Division Chargée de la Gestion des Carrières
DDEPS	Direction Départementale de l'Enseignement Primaire et Secondaire
DDPD	Direction Départementale du Plan et de Développement
DDS	Direction Départementale de la Santé
EQF	Ecole à Qualité Fondamentales
FENAB	Fédération Nationale des Artisans du Bénin
FODEFCA	Fonds de Développement de Formation Continue et d'Apprentissage
GVC	Groupements à Vocation Coopérative
INSAE	Institut National de Statistique et d'Analyse Economique
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MCPD	Ministère Chargé du Plan, de la Prospective et du Développement

MDN	Ministère de la Défense Nationale
MEHU	Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
MEPS	Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire
MFE	Ministère des Finances et de l'Economie
MISD	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation
MMEH	Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique
MOS	Matrice d'Orientation Stratégique
MSP	Ministère de la Santé Publique
NF	Non Fonctionnel
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPT	Office des Postes et Télécommunication
PADEAR	Projet d'Appui au Développement de l'Eau et Assainissement en milieu Rural
PADME	Promotion et Appui au Développement des Micro Entreprises
PADPA	Programme d'Appui au Développement de la Pêche dans l'Artisanale
PAPME	Programme d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises
PDC	Plan de Développement Communal
PDE	Projet de Développement de l'Elevage
PDES	Plan de Développement Economique et Social
PEH	Protection de l'Environnement et de l'Homme
PIP	Programme d'Investissement Public
PM	Pour Mémoire
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PRODECOM	Programme d'appui au Démarrage des Communes
R/CPA	Responsable Centre de Promotion Agricole
RFUS	Registre Foncier Urbain Simplifié
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RIE	Route Inter Etat
RP	Receveur Percepteur
SADE	Service des Affaires Domaniales et Environnementales
SADI	Service des Archives, de la Documentation et de l'Information

SBEE	Société Béninoise d'Energie Electrique
SDCD	Service du Développement et de la Coopération Décentralisée
SE	Suivi Evaluation
SG	Secrétaire Général
SH	Service Hydraulique pour la Promotion
SONAPRA	Société Nationale pour la Promotion Agricole
SONEB	Société Nationale des Eaux du Bénin
SSE	Service de Suivi Evaluation
UCP	Union Communale des Producteurs
UVS	Unité Villageoise de Santé

REMERCIEMENTS

Nous adressons nos vifs remerciements à la Mission de Décentralisation et au PRODECOM (Programme d'Appui au Démarrage des Communes) pour la confiance qu'ils nous ont accordée pour la réalisation de l'étude monographique de la Commune de Parakou.

Nos remerciements vont aussi à Monsieur le Maire et ses adjoints de la commune, au Conseil communal, aux Responsables des services techniques aussi bien au niveau central qu'aux niveaux déconcentré et décentralisé pour leur disponibilité et leur contribution

INTRODUCTION

La loi N° 97-029 du 15 janvier 1999 portant régime des communes en République du Bénin prescrit en son article 84

Pour se conformer à ces prescriptions légales, la commune de Tchaourou, à l'instar de la grande majorité des communes du Bénin s'est dotée d'un plan de développement communal. Ce document adopté par le Conseil Communal et approuvé par l'autorité de tutelle constitue (i) le cadre de référence à toute action de développement, (ii) un outil de négociation permettant de mobiliser les ressources endogènes et externes et (iii) un outil de communication assurant l'implication réelle des principaux acteurs locaux dans le processus de développement à la base.

Mais l'épineux problème qui se pose actuellement à cette commune, est celui de la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre de son plan de développement.

Certes, plusieurs partenaires tels que ADECOI interviennent dans la commune en lui apportant des appuis techniques et financiers pour réaliser certaines activités inscrites dans le plan de développement. Cependant, il convient de souligner que les ressources extérieures à elles seules ne suffisent pas pour atteindre les objectifs que s'est fixés cette commune à travers sa vision de développement. D'où la nécessité de valoriser les potentialités locales pour créer les richesses permettant de mobiliser les ressources endogènes indispensables à l'exécution du plan de développement.

C'est pourquoi, les communes doivent non seulement connaître leurs filières porteuses de richesses et d'emplois mais aussi maîtriser leurs rôles dans la valorisation de ces filières

C'est dans le cadre de l'étude sur « *Le rôle des Communes dans la promotion de l'économie locale et la valorisation des filières porteuses* » que s'inscrit l'élaboration de la monographie économique communale ; en effet c'était l'un des multiples produits attendus de cette étude.

La réalisation de la présente monographie, outil de référence à toute action de développement, a été commandée par les autorités de la commune de Tchaourou, avec l'appui de la Mission de Décentralisation et le Programme d'appui au Démarrage des Communes (PRODECOM)

Le Consultant responsable a mené l'étude monographique conformément aux dispositions de collecte de données édictées dans la méthodologie préconisée pour réaliser l'étude ci-dessus citée et sur la base des résultats de l'atelier régional organisé à Bohicon pour la zone cotonnière du Sud Bénin auquel la commune de Tchaourou appartient.

La collecte des données a été ainsi réalisée par le consultant en collaboration avec les représentants des Communes :

- d'abord au niveau de l'unité de documentation de la Commune et par
- Interview individuelle avec les informateurs-clés ;
- - Interview avec des groupes/focus-groups ; (institutions publiques, privées, représentants de la société civile, les projets, les ONG et autres partenaires au développement.).

Les entretiens et la collecte des données sont menés sur la base de plusieurs fiches précisant la liste des informations recherchées.

Au cours de l'étude monographique, le consultant a rencontré les problèmes suivants :

- La disponibilité de données statistiques fiables n'est pas toujours chose évidente
- Les rapports des différents services déconcentrés n'étaient pas souvent accessibles
- L'intérêt d'une telle étude ne semblait pas toujours bien perçu ; Cela est dû certainement à l'ambiance préélectorale qui régnait, et qui reléguait au second plan, les activités qui lui sont liées.

Pour une Monographie économique, il manque encore beaucoup de données statistiques qui devront être complétées par la Commune et qui sont susceptibles d'améliorer la présent document.

Enfin, la présente monographie de développement économique de la Commune de Parakou est présenté en neuf (09) chapitres que sont :

- Cadre physique et administratif
- Population
- Organisation sociale
- Acteurs sociaux
- Activités économiques
- Processus d'élaboration et de mise en œuvre du budget
- Stratégies de Promotion de l'économie locale
- Stratégies de valorisation des filières porteuses
- Perspectives et recommandations.

CHAPITRE I : CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF

1.1 Cadre physique

1.1.1 Situation géographique

Située dans le département du Borgou, la Commune de Tchaourou s'étend sur une superficie de 7256 km² soit 28% de la superficie totale de ce département et environ 6,5% du territoire national.

Elle est limitée au Nord par les Communes de Parakou, Pèrèrè, et N'Dali, au sud par la Commune de Ouèssè, à l'Est par la République Fédérale du Nigéria et à l'Ouest par les Communes de Bassila et Djougou.

Cette position géographique stratégique, constitue sans nul doute un atout majeur à exploiter par les autorités communales pour la promotion de l'économie locale.

1.1.2 Climat

A l'instar des autres communes du département du Borgou, la Commune de Tchaourou est soumise à l'influence du climat sud-soudanien. Il s'agit d'un climat uni modal caractérisé par une saison sèche et une saison humide. Les totaux pluviométriques varient entre 1100 et 1200 mm/an et compte entre six et sept mois humides au cours de l'année.

Cette répartition pluviométrique favorise les cultures à cycles longs telles que l'igname et le manioc qui s'y produisent en grande quantité et fait de la commune le grenier à tubercule du pays. Elle favorise par ailleurs le développement de certaines essences végétales qui expliquent le type de végétation qu'on y rencontre.

1.1.3 Relief

Le relief de la commune de Tchaourou est constitué de plaines et de plateaux surmontés par endroit de monticules/collines culminant parfois à plus de 300 m d'altitude (cas de massifs de Wari-Marou). Les collines expliquent la présence des carrières de graviers et de granites observées çà et là au niveau de la commune. Ces carrières constituent des sources potentielles de richesses pour la commune.

1.1.4 Sols

La structure du sol au niveau de la Commune de Tchaourou est de type ferrugineux tropicaux faiblement concrétionnés. Ce sont des sols lessivés à engorgement de profondeur. Dans l'ensemble, la productivité est fortement influencée par le pourcentage de terre fine et par la médiocrité du drainage.

1.1.5 Géologie

La structure du sol au niveau de la Commune de Tchaourou est de type ferrugineux tropicaux faiblement concrétionnés. Ce sont des sols lessivés à engorgement de profondeur. Dans l'ensemble, la productivité est fortement influencée par le pourcentage de terre fine et par la médiocrité du drainage.

1.1.6 Réseau hydrographique

Le réseau hydrographique est essentiellement dominé par les affluents des fleuves Ouémé et Okpara. Ces affluents arrosent la plupart des arrondissements et favorisent le développement des activités de pêche.

1.1.7 Végétation

Tchaourou est une zone de savane avec quelques forêts semi-décidues et galeries forestières.

La zone de savane est de type arborée et arbustive. On y rencontre quelques forêts classées à savoir : la forêt de nano, la forêt de Wari-Marou, la forêt de Tchatchou-Gokanna, la forêt de Tchaourou et la forêt d'alafiarou-Bétérou. Ces forêts couvrent une superficie de 1.725 Km² soit environ 25% de la superficie totale de la commune.

1.2 Cadre Administratif

1.2.1 Aspect administratif (nombre de villages, arrondissements, composition conseil communal)

La commune de Tchaourou est subdivisée en sept arrondissements (Tchaourou, Tchatchou, Sanson, Goro, Bétérou, Kika, et Alafiaou) organisés en 36 villages et quartiers de ville comprenant plusieurs localités. Le conseil communal est composé d 17 membres dont : 1 maire, 2 adjoints au maire, 7 chefs d'arrondissements et 7 conseillers.

Dans l'administration de la commune, il convient de distinguer trois niveaux :

- La Mairie
- Le niveau arrondissement
- Le niveau village.

Sur la base des décisions du Conseil Communal composé de tous les conseillers élus , le maire organise, coordonne et contrôle les activités de la commune avec l'appui des adjoints, du secrétaire général et des chefs des Arrondissements.

1.2.2 Services techniques, services déconcentrés de l'Etat

La commune de Tchaourou abrite la plupart des services déconcentrés de l'état :

- La circonscription scolaire ;
- La recette auxiliaire des impôts ;
- La recette perception ;
- Le centre de promotion agricole ;
- La brigade de gendarmerie ;
- L'OPT ;
- La gare OCBN.

CHAPITRE II POPULATION

Avec une population de 106.000 habitants (RGPH, 2002) et une densité évaluée à environ 15 hbts/km², la commune de Tchaourou compte une multitude de groupes ethniques dont les plus dominants sont les Bariba (34,2%) ; les Peulhs (18,9 %) et les Nagots (15,8 %).

Ces trois groupes ethniques sont côtoyés par d'autres minorités que sont les Otamari (12,9%) les Yom-Lokpa (10,9%), les Fons et Adja (4%). Les femmes représentent plus de 51% de la population total et la population rurale est estimée à plus de 91%.

La commune de Tchaourou compte 15 253 ménages dont 8 037 ménages ruraux, soit 52,69%. La taille moyenne des ménages est de 10,5 personnes. La taille des ménages ruraux est de 10,9 personnes.

La commune de Tchaourou compte 53 163 personnes de sexe masculin et 53 689 personnes de sexe féminin. Le rapport de masculinité est ainsi de 99,02 hommes pour 100 femmes. A l'instar des autres communes du département du Borgou, la population de la commune de Sinendé est extrêmement jeune, plus de la moitié de cette population a moins de 15 ans.

La principale source d'énergie adaptée au niveau de la commune est le pétrole lampant et le bois de chauffage. Elles sont utilisées par plus de 90% de la population.

A côté du pétrole lampant et du charbon de bois, se développent d'autres sources d'énergie :

- L'énergie solaire développée au cours des dix dernières années au niveau des centres de santé
- L'énergie électrique avec le programme de pré-électrification en milieu rural (développée à Goro) et l'extension du réseau électrique de la centrale Thermique de Parakou à Tchaourou.

Si ces différentes sources modernes d'énergie avaient suscité beaucoup d'espoir au sein des populations, ces dernières ont été très tôt déçues. C'est ainsi que les énergies solaires installées dans les centres de santé fonctionnent à peine. La pré électrification de Goro, malgré l'installation des fils et l'achat du groupe électrogène, met du temps à démarrer. Quant à l'extension de la centrale de Parakou, celle-ci subit le contre coups du délestage observé au niveau de Parakou depuis environ six mois.

En effet, les abonnés à ce réseau ne bénéficient plus du courant électrique à plein temps ; généralement la Commune est ravitaillée en électricité de 23h à 16h.

Quant au pétrole lampant il reste le dernier recours pour les populations. Seulement certains villages dont les pistes d'accès sont impraticables pour les camions de la SONACOP ont du mal à en approvisionner. Ce qui se traduit par la rareté du produit au niveau de ces villages avec toutes ses conséquences sur la population. Avec la crise que traverse actuellement la SONACOP, l'approvisionnement des populations en produits pétroliers devient de plus en plus rare.

Il importe, face à cette situation, que la commune oriente sa politique vers le développement de ces différentes sources d'énergie pour le bien être des populations.

Ainsi, à court terme, l'on doit faciliter l'accès de toutes les localités de Tchaourou au pétrole lampant ; à moyens et long terme étendre le réseau SBEE dans les autres arrondissements qui n'en disposent pas encore et renforcer le réseau existant actuellement.

Dans la commune de Tchaourou l'accès à l'eau potable se fait grâce à plusieurs types d'infrastructures telles que :

- Forage équipé de pompe manuel (FPM)
- Puits Moderne (PM)
- Adduction d'eau villageoise (AEV)

En dehors de ces points d'eau potable, quelques barrages (retenues d'eau) existent et sont destinés à l'abreuvement des bêtes. Vu l'importance de l'élevage au niveau de la Commune, il serait souhaitable que d'autres retenues d'eau soient réalisées. Ce qui faciliterait non seulement l'abreuvement mais aussi le développement de la pêche par leur empoissonnement.

CHAPITRE III : ORGANISATION SOCIALE

3.1 Pouvoir politique traditionnel

A Tchaourou, il existe des rois et Chefs traditionnels, qui s'occupent des sacrifices traditionnels et d'autres questions liées aux valeurs ancestrales.

3.2 Organisation de la société civile

Plusieurs acteurs de la société civile interviennent dans la commune de Tchaourou au nombre desquels, il convient de citer :

- Le Comité Communal de développement (CCD) constitue un cadre approprié d'échanges et de dialogue sur les questions de développement de la commune. Il est composé des représentants des sept Arrondissements et est placé sous la présidence du deuxième adjoint au Maire
- L'association de développement de la commune constitue un acteur de développement où se retrouvent les cadres.

C'est un pôle important de décision qui a pour rôle d'initier et de coordonner les actions de développement au niveau de la commune.

- Les groupements villageois

Ils comprennent le groupement des producteurs de coton et les associations féminines.

Le groupement des producteurs de coton communément appelé GV, produit du coton, il gère les intrants agricoles du village et se charge de la vente du coton. Tous les GV travaillent sous l'œil vigilant de leur structure faîtière au niveau de la Commune qu'est l'Union Communale des Producteurs du Coton (UCPC).

Les groupements féminins (GF) ont pour objectif de contribuer à l'amélioration des conditions Socio-économiques des femmes. La taille moyenne de ces groupements varie de cinq à une cinquantaine d'adhérentes. Ils sont encadrés par des ONG et mènent des activités de transformation, de stockage, d'alphabétisation, et de sensibilisation sur diverses questions.

- Le comité de gestion des pompes : S'occupe de l'entretien des pompes et de la gestion de l'eau. Ces comités bénéficient de l'appui du projet PADEAR-DANIDA
- Le comité de marché : aide les collecteurs à percevoir les taxes. Il assure l'hygiène et la sécurité du marché et attribue également les places.
- Le Comité de gestion de centre de santé (COGEC) se charge de la gestion des centres de santé. Il aide les agents de santé à faire les vaccinations et à sensibiliser la population en matière de santé.

- L'association des parents d'élèves (APE) s'occupe du bon fonctionnement de l'école.

Il existe au niveau de la commune de Tchaourou beaucoup d'autres associations qui apportent leurs contributions au développement de la commune telles que :

- l'association des commerçants
- l'association des chauffeurs et autres corps de métier.
- L'association des confessions religieuses (catholiques, musulmans, protestants etc.)

3.3 Structures d'accompagnement (projets, ONG)

Les partenaires qui appuient les initiatives locales dans la commune de Tchaourou sont notamment :

❖ ADECOI

Financé par le PNUD-FENU, le projet ADECOI apporte un appui institutionnel, technique et financier à la commune de Tchaourou.

❖ PRODECOM

Initié conjointement par le Gouvernement Béninois et l'Union Européenne, le Programme d'Appui au Démarrage des Communes (PRDOECOM) appuie depuis 2003 la commune de Sinendé dans :

- L'organisation des services : l'élaboration d'un organigramme, la mise en place de services communaux ;
- L'élaboration du schéma directeur d'aménagement communal (SDAC) ;
- Le suivi de la mise en œuvre du PDC ;
- La mobilisation des ressources ;
- L'élaboration d'un plan de communication ;
- Le renforcement des capacités des ressources humaines à travers la réalisation des formations action.

❖ RTI/USAID

Les domaines d'intervention de RTI/USAID dans la commune de Sinendé concernent :

- L'octroi de petites subventions pour la réalisation de micro-projets sociaux ;
- La lutte anti-corruption et anti-sida ;
- Le renforcement de la capacité des organisations de la société civile.

❖ PNDCC

Initié par la Banque mondiale et l'Etat Béninois pour promouvoir le développement conduit par les communautés, le PNDCC octroie un appui financier à la commune pour la réalisation d'infrastructures socio-communautaires et le renforcement des capacités des associations de développement villageois.

❖ PADSEA II

Ce projet intervient dans l'hydraulique et l'assainissement de base.

❖ EQUIPE

Ce Projet appuie la commune dans le domaine de l'éducation et du renforcement de la capacité des élus.

Parmi les ONG présentes dans la commune de Tchaourou, on peut citer : INUDE, CBDIBA, ASDB, CERABE, SIA N'SON, DEDRAS, qui interviennent dans la micro-finance et l'environnement ; DERANA, dans l'alphabétisation, CARITSA-BDBD dans la formation, la promotion féminine et l'hydraulique ; dans la santé et l'environnement.

CHAPITRE IV : SECTEURS SOCIAUX

4.1 Santé

Le secteur de la santé est caractérisé par un faible taux de couverture sanitaire au niveau de la Commune et par le non respect de la déontologie professionnelle par les agents de santé. Ce qui se traduit par le mauvais accueil constaté au niveau des unités de santé ainsi que de la mauvaise prestation au niveau de ces centres.

Par rapport à la couverture sanitaire, notons que certaines localités qui abritent pourtant d'importantes populations humaines ne disposent même pas d'UVS ; C'est le cas surtout de AGBASSA, Koda, Worja pour ne citer que celles-là. Les populations de ces localités sont obligées de parcourir plusieurs Kilomètres avant d'arriver au centre de santé le plus proche.

Ce qui se traduit souvent par des accouchements en route et des décès des femmes en couche.

Dans d'autres localités frontalières avec le Nigeria, les soins sont parfois reçus dans les centres de santé du pays voisin, cas de KABO, TANDOU, MONRAWONKOUROU, etc.

Ce qui a pour risque de voir ces populations se tourner définitivement vers ces pays ; menaçant ainsi l'intégrité territoriale et l'économie Communale.

4.2 Education

Le secteur de l'éducation est placé sous la responsabilité du chef de la Circonscription scolaire. Cette structure est chargée d'animer et de contrôler la mise en œuvre des activités pédagogiques au niveau de la commune

Mais la réalisation de cette tâche se heurte à certains problèmes qui constituent le point angulaire de la régression du taux de scolarisation au niveau de certaines localités.

En effet l'enseignement maternel est presque inexistant au niveau de la Commune. Ainsi, la commune dispose seulement de 03 écoles maternelles sur les 38 que compte le département du Borgou. (Publiques et privées confondues)

Quant à l'enseignement Primaire, on dénombre selon l'étude de référence, 31 écoles du secteur public sur les 457 que compte le département du Borgou.

Enfin la commune dispose seulement de 3 collèges d'enseignement Général.

Au niveau de toutes ces écoles sont recensés une multitude de problèmes qui sont les causes du faible rendement observé ces dernières années et ainsi que de la déscolarisation grandissante.

La commune dispose également d'un centre d'alphabétisation.

4.3 Arts, culture, sports et loisirs

Le sport et le loisir permettent l'épanouissement des populations, surtout des jeunes. Ils sont gages de la sauvegarde de certaines valeurs traditionnelles.

En dehors du football qui se pratique par quartier sans aucune organisation digne de nom, le sport et le loisir se meurent au niveau de la Commune de Tchaourou.

En effet, les jeux traditionnels (luttons, danses et folklores) y sont en voie de disparition et les jeux sportifs se limitent au football.

Les raisons recueillies auprès des populations sont entre autres : l'inexistence de cadres appropriés pour le développement des différentes disciplines (terrain de jeux et maison de loisir). A cela s'ajoute le manque d'appui technique et financier pour le développement de ces différents jeux.

En conséquence, la jeunesse s'ennuie et se verse dans des pratiques immorales et préjudiciables à l'avenir de la Commune. Aussi, Certaines personnes interrogées justifient-elles les naissances rapprochées au niveau des femmes par cette absence de cadre de distraction ; ce qui fait dire que « *la femme devient le téléviseur de son mari qui ne trouve pas d'autre solution que de s'en servir sexuellement* ».

Si la jeunesse constitue le fer de lance d'un peuple, il importe de créer des conditions nécessaires pour son épanouissement d'où la nécessité de développer une politique visant la promotion des cultures locales (sport, loisir, etc).

CHAPITRE V: ACTIVITES ECONOMIQUES

5.1 Agriculture

L'agriculture constitue la principale occupation de plus de 90% de la population de la Commune. A Tchaourou, la production agricole est essentiellement basée sur les cultures vivrières (céréales et tubercules) et les cultures de rente (coton, arachide et anacarde). On y produit par endroits des légumineuses essentiellement destinées à la consommation locale.

☞ Céréales

Selon les études de références réalisées par le projet ADECOI, la moyenne annuelle de production céréalière est estimée à 12.850 T au cours des six dernières campagnes agricoles (1997/98, à 2002/03). Vient en tête le maïs avec une moyenne de production au cours de la même période qui s'élève à 8757 tonnes, suivi du sorgho 3.589 t et le riz 484T.

Tableau n°1: Production en Volume (T) et en Valeur (FCFA) des céréales dans la Commune de Tchaourou de 1997 à 2003

Années	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	Valeur
Cultures							
Maïs	9568	10.273	9084	7216	7278	9020	1.050.780.000
Sorgho/Mil	2004	3402	3741	5052	3503	3831	412.715.833
Riz	490	402	431	524	451	608	61.510.333
Total	12.162	14.077	13.256	12.792	11.232	13459	1.525.006.167

Source : Etudes de Référence 2003

☞ *Les tubercules et racines*

Ce sont essentiellement le manioc et l'igname. Au vu de leur tonnage et du revenu généré, ces deux cultures viennent en tête de la production vivrière. En effet, les racines et tubercules représentent à elles seules plus de 87% de la production totale de

la commune en volume et plus de 80% en valeur (étude de référence 2003). L'igname demeure la principale spéculation du groupe et la plus importante du département produite par la commune de Tchaourou.

Mais à ce jour, la commercialisation de ces produits reste très peu organisée. Ce qui constitue un manque à gagner pour la commune.

Au vu de son importance, il importe aux autorités de la commune d'organiser la filière afin de mieux contrôler les flux d'échanges de ces deux produits à l'instar de la filière oignon de Malanville qui n'a rien à envier à la filière coton.

Tableau n°2: Production en tonne et en valeur des Racines et Tubercules dans la Commune de Tchaourou de 1997 à 2003

Années	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	Valeur
Spéculation							
Igname	108.594	95688	106.556	113.238	122.114	144.170	12.081.300.000
Manioc	16.673	20.027	27.048	33.048	41.494	51.376	1.232.829.000
Total	125.267	115.715	133.604	146.286	163.608	195.546	13.314.129.000

Source: (Etude de référence 2003)

☞ Les cultures de rente

Les cultures de rente sont essentiellement le coton, l'arachide et l'anacarde. A partir des problèmes rencontrés au niveau de la filière, la production du coton est en perte de vitesse au profit de l'anacarde qui de plus en plus se positionne comme la seule alternative à la crise que connaît la filière coton. Mais malgré cet essor, l'étude de référence n'a pas du tout abordé cette filière. Elle s'est beaucoup plus appesantie sur le coton et l'arachide comme principales cultures industrielles. Le tableau suivant donne une idée de la production de ces deux cultures qui au cours des six dernières années, ont généré en valeur plus de un Milliard de FCFA.

Mais au vu de la place actuelle de l'anacarde dans le développement de l'agriculture locale, il importe de bien organiser cette nouvelle filière afin qu'elle ne connaisse pas le même sort que l'or blanc.

Tableau n°3 : Evolution de la production des cultures de rente (volume et valeur)

Années	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	Valeur
Cultures							
Coton	2878	2325	4294	5142	10.733	2.568	931.333.333
Arachide	918	1.082	1.280	1.089	822	1.336	201.249.167
Total	3.796	3.407	5.574	6.231	11.555	3904	1.132.582.500

Source : (Etude de référence 2003 ADECOI)

Malgré les résultats appréciables obtenus, il se pose au niveau de la commune, des problèmes sérieux qui minent l'agriculture, pourtant principale activité menée par les populations et gage de la sécurité alimentaire et générateur de revenus pour plus de 90 % de la population.

5.2 Elevage

Le cheptel est constitué de bovins, porcins, caprins et de la volaille (poulets et pintades). Selon l'étude de référence 2003 recommandée par ADECOI, la commune de Tchaourou vient en tête au niveau du département du Borgou dans la production du porcins avec plus de 29% de la production totale, deuxième dans l'élevage de l'asine pour environ 12%.

Le peu d'intérêt accordé à cette activité s'explique par, sa non maîtrise par la majorité de la population, l'inorganisation du secteur, le manque d'appui vétérinaire mais aussi et surtout par la négligence des éleveurs qui n'aiment pas payer les services vétérinaires. Ce qui expose les animaux aux épizooties qui font de ravage au niveau du cheptel.

Les arrondissements de Kika, Tchaourou et Tchatchou sont les principaux foyers du développement de l'élevage au niveau de la commune.

Face à ce peu d'intérêt accordé à la production animale, et vu le rôle que ce secteur peut jouer dans le développement économique de la Commune, il importe de développer des stratégies en vue de donner un regain à l'activité. Ce qui contribuerait à améliorer le revenu non seulement des éleveurs mais aussi ferait accroître les revenus de la commune à travers les taxes imposées sur le commerce du bétail.

Malgré les conditions climatiques favorables, l'existence de retenues d'eau et des affluents des fleuves Ouémé et Okpara qui favorisent l'abreuvement des bêtes, l'élevage reste encore très peu développé au niveau de la commune. En dehors du petit élevage

pratiqué au niveau des ménages, cette activité est essentiellement destinée aux populations peuhles qui en font leur principale occupation.

L'effectif du cheptel de la commune de Tchaourou selon les espèces élevées et leur poids par rapport au cheptel du département du Borgou est présenté dans le tableau suivant :

Tableau n°2: Effectif du cheptel à Tchaourou en 2002

Espèces	Bovin	Ovin	Caprin	Porcin	Volaille	Asine
	EFF	EFF	EFF	EFF	EFF	EFF
Tchaourou	25.753 (7,11%)	11.775 (8,3%)	14.093 (11,47%)	2.687 (29,21%)	55.000 (10,4%)	7 (11,5%)
ENSEMBLE Borgou	362.096 (100%)	142.130 (100%)	122.888 (100%)	9.198 (100%)	529.917 (100%)	61 (100%)

Source: Etude de référence ADECOI 2003

5.3 La pêche et la pisciculture

La forte présence de cours d'eau favorisée par les affluents de l'Ouémé et l'Okpara constitue un atout majeur pour le développement de la pêche au niveau de la commune de Tchaourou. Mais à entendre les populations, cette activité ne leur profite pas. Elle est essentiellement pratiquée par des pêcheurs venant d'autres communes qui viennent vider les plans d'eau de leurs produits halieutiques sans aucun intérêt pour les riverains. Une fois finie, ces pêcheurs repartent avec leurs produits qu'ils vont vendre à Parakou ou ailleurs.

A partir des impressions recueillies sur le terrain, il apparaît que la pêche reste très peu organisée au niveau de la Commune et utilise jusque-là les moyens rudimentaires. Ce qui favorise la pêche informelle et conduit à la détérioration des ressources halieutiques.

5.4 La transformation et stockage

La commune de Tchaourou ne dispose pas d'unités industrielles de transformation en dehors de quelques unités de transformation artisanale, réparties au niveau des arrondissements de Tchaourou, Tchatchou, Sanson, Goro et Alafiarou, comme l'indique le tableau suivant :

Tableau n° 3 : Répartition spatiale des unités artisanales de transformation

Arrondissement	Localités	Type d'unité de transformation
ALAFIAROU	Koda	Unité de production du beurre de karité
GORO	Goro II	Unité de production du beurre de karité
SANSON	Sébou	Unité de production du beurre de karité
TCHATCHOU	Badékparou	Unité de production gari et beurre de karité
	Tchatchou	Unité de production du gari
	Tékparou	Unité de production du gari
TCHAOUROU	Guinirou	Unité de production du gari
	Oké-Lagba	Unité de production du gari
	Papanè	Unité de production de beurre de karité
	Tchaourou	-Deux Unités de production du gari - Unité de production de beurre de karité

Source: Etudes de références ADECOI 2003

5.5 Artisanat

L'artisanat est très peu développé au niveau de la commune. L'artisanat moderne constitué de soudeurs, de réparateurs de vélos, de mécaniciens, tailleurs, menuisiers, maçon etc... reste le plus développé. Celui-ci éclipse pratiquement l'artisanat traditionnel fait de poterie, vannerie, et autres.

Si l'artisanat local (traditionnel) constitue un élément d'identification des peuples et de valorisation de la culture locale, il importe de lui donner sa lettre de noblesse ; ce qui suppose l'organisation des artisans en groupement afin de leur donner l'appui nécessaire pour la promotion des cultures locales. Cet appui peut être technique comme financier en leur facilitant l'accès aux crédits.

5.6 Commerce

Vu l'importance économique de la commune favorisée par l'essor de l'agriculture, la plupart des villages disposent de marchés périodiques où se développent des échanges de toutes natures. Ces marchés sont animés non seulement par les populations locales mais aussi et surtout par celles venant des autres communes limitrophes à savoir Djougou, Parakou, Ouèssè, N'Dali, Pèrèrè et même des pays limitrophes.

Les principaux marchés sont : Yébéssi, Kika, Tchaourou, Kinnou-kpannou, Bétérou, Tchatchou, Sanson et Kabo. Malgré l'importance du flux des échanges au niveau de ces

marchés, la plupart d'entre eux restent encore construits en matériaux précaires sans infrastructures appropriées. Ce qui décourage certains commerçants à les fréquenter.

Dans le but de renforcer la dynamique économique de ces marchés, il importe de développer au niveau de la Commune, un vaste programme de mise en place d'infrastructures adéquates (hangars, magasins, boucheries, etc.) afin de les rendre plus compétitifs.

Les transactions commerciales au niveau de Tchaourou sont essentiellement basées sur les échanges de produits agricoles. Il s'agit des tubercules (igname, manioc) et des céréales (maïs, sorgho) qui sont les principaux produits rencontrés au niveau des différents marchés. A côté de ces produits on retrouve une gamme de produits manufacturés de toutes sortes commercialisés par des marchands venant des communes environnantes.

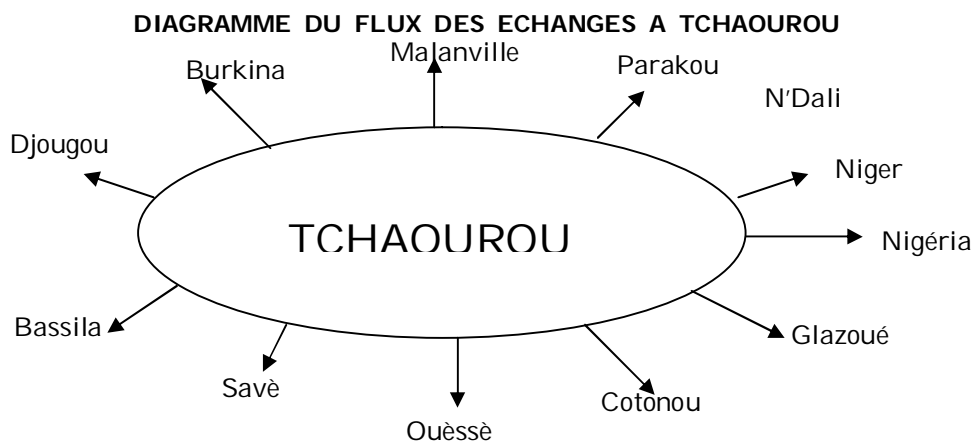
Mais le mauvais état des pistes rurales et des marchés limite les échanges.

Par ailleurs, l'accès difficile aux services de crédits limite les opportunités d'affaires. Certes il existe des actions menées par certaines structures de micro finance à savoir : la CLCAM, PAPME, CRS/ SIA N'SON, PROMIC, etc., mais l'accès des populations à ces financements reste limité à cause des conditions d'octroi de crédits (Garantie, Avaliseur) qui ne sont pas toujours à la portée de tous les bénéficiaires.

Les transactions économiques au niveau de Tchaourou sont faites de vente de produits agricoles (igname, manioc, maïs, haricot, etc..), de la vente de bétail (caprin, porc, ovin, bovin et volaille) pour l'achat des produits manufacturés.

Ainsi, les marchés de Malanville, Parakou, Djougou, Cotonou sont les principales destinations des produits agricoles qui sont aussi exportés vers l'extérieur surtout dans les pays du Sahel et le Nigeria.

Sa position carrefour avec plusieurs communes et avec le Nigeria favorise les échanges observés. Seulement la commune ne semble pas tirer profit de cet atout qui pourtant constitue un élément important pour asseoir son développement.



5.7 Transport et communication

☞ Transport

La commune de Tchaourou est traversée par des routes inter-états. Il s'agit de la route Parakou-Malanville RNIE2, Parakou-Djougou RNIE6, puis la route Parakou-Kabo jusqu'à la frontière avec le Nigeria. Si les deux premières sont bitumées et en bon état, il reste celle reliant Parakou à Kabo qui donne chaque année à réfléchir aux populations riveraines surtout en saison des pluies. Cette zone pourtant grande productrice agricole reste enclavée pendant plus de la moitié de l'année.

A côté des pistes de desserte rurale, on note la piste Bétérou-Alafiarou-Tchaourou qui relie les deux voies bitumées RNIE2 et RNIE6. Cette piste carrossable relie les Arrondissements de Bétérou, Alafiarou et Goro et Tchaourou.

Malgré cette diversité du réseau routier, d'autres localités de la commune restent encore pratiquement enclavées. Au nombre de celles-ci on peut citer :

Agbassa et Koda ; Worja et Gbéroukpanin, Wari-Marou et Kpawa et la plupart des localités de l'arrondissement de Kika.

Par ailleurs il est amer de constater que l'Arrondissement de kika n'est pas directement relié aux autres Arrondissements de la commune de Tchaourou. En effet, les populations de cette partie de la Commune sont obligées de passer par Parakou pour se rendre à Tchaourou.

Il importe donc, vu le pouvoir économique de cette partie de la Commune, qu'une voie soit ouverte afin de relier directement cet arrondissement à Tchatchou ou à Tchaourou. Cela favoriserait le flux des échanges entre les Arrondissements.

☞ Communications

Les services de poste et télécommunication restent très peu développés au niveau de la commune. Seule la ville de Tchaourou dispose d'un bureau de l'OPT où toutes les autres localités de la Commune viennent affranchir et/ ou recevoir leurs courriers.

La commune vient de bénéficier au cours du mois de Novembre 2003 de l'extension du réseau téléphonique.

Considérant que la communication constitue un élément important de développement, l'extension de la téléphonie rurale au niveau des autres arrondissements reste une priorité. Cela suppose la sensibilisation de la population à s'abonner aux services de l'OPT afin de rentabiliser les installations actuelles et favoriser l'extension au niveau des autres localités.

A moyen ou à long terme, des efforts seront déployés en vue de développer au niveau de la commune la nouvelle technologie de l'information et de la communication (NTIC).

5.8 Tourisme et hôtellerie

Le tourisme n'est pas développé au niveau de la commune. Néanmoins, il existe quelques sites touristiques localisés à Agbassa (cas de carnot ville) et Ilè-Aigbo de Koda ; la colline de Wari-Marou et la bande de sable du bord du fleuve Ouémé à Bétérou.

Mais à ce jour, ces différents sites ne font véritablement l'objet d'exploitations touristiques car très peu connus par le public.

Il serait donc souhaitable de les aménager et de développer un marketing en vue de les rendre accessibles au public.

CHAPITRE VI : ELABORATION, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI EVALUATION DU BUDGET COMMUNAL

6.1 Processus d'élaboration du budget

Le processus d'élaboration du budget comprend plusieurs étapes :

- La collecte des données statistiques dans les services déconcentrés
- l'évaluation des recettes (méthode de pénultième année ou la méthode d'évaluation directe
- l'évaluation des dépenses : la méthode utilisée varie selon qu'il s'agit des dépenses de fonctionnement ou d'investissement
- la préparation de l'avant-projet du budget par le maire, le receveur et le personnel de toutes les directions techniques de la mairie sur la base du PDC et du PAI
- le vote du budget en session du conseil municipal
- l'approbation du budget par l'autorité de tutelle

6.2 Evolution des différents postes budgétaires sur les trois dernières années

Le tableau suivant présente l'évolution des différents postes budgétaires.

Tableau : Evolution des recettes de la commune de Tchaourou de 2003 à 2005

	Recettes fiscales	Autres recettes de fonctionnement	Total Recettes de fonctionnement	Proportion recettes fiscales sur total recettes
2003	6 308 981	46 168 786	52 477 767	12,02
2004	14 496 059	57 437 851	71 933 910	20,15
2005	11 618 265	46 798 637	58 416 902	19,88

Source : Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique (service des collectivités locales)

De façon générale, la part des recettes fiscales dans la constitution du budget communal est faible. Toutefois, on note un accroissement sensible de la contribution des recettes fiscales au budget communal qui passe de 12,02 pour cent en 2003 à 19,188 pour cent en 2005.

CHAPITRE VII : STRATEGIES DE PROMOTION DE L'ECONOMIE LOCALE

Les principales activités de la commune de Tchaourou sont l'agriculture, l'élevage, la pêche, le commerce, l'artisanat, le transport l'exploitation des bois de feu et la transformation des produits. La répartition des actifs par secteur (pourcentage) se présente comme suit :

- Agriculture, chasse, pêche : 25,15
- Industrie manufacturière : 11,56
- Entreprise BTP : 2,16
- Commerce-Restaurant-Hotel : 44,09
- Transport-Communication : 6,01
- Autres services : 11,10

Il existe de vastes potentialités agricoles non exploitables, de la main d'œuvre agricole, des cours d'eau et de structures d'appui aux différents secteurs.

La promotion du développement local devra reposer sur trois grands axes stratégiques :

Axe I : La mobilisation et l'organisation des acteurs

La mobilisation sociale est un processus visant à réunir ou à mettre en mouvement différents acteurs sociaux autour d'un objectif ou d'un centre d'intérêt commun.

La démarche de mobilisation des acteurs consiste en :

- L'identification des acteurs : il a pour objectif d'inventorier les différents acteurs économiques et sociaux actuels ou potentiels qui sont :
 - ⇔ les acteurs institutionnels : Le conseil communal, les services déconcentrés de l'Etat, les autorités traditionnelles etc.
 - ⇔ Les opérateurs économiques : Les producteurs, transformateurs, commerçants des différents secteurs d'activités
 - ⇔ La société civile : il s'agit des ONG nationales et internationales, les organisations professionnelles, les associations de développement etc.
- L'information générale de tous les acteurs sur les priorités de la commune : Il s'agira à ce niveau d'informer les acteurs sur les rôles et responsabilités de l'équipe communale et de ceux des acteurs sociaux et économiques
- L'information de proximité par groupe d'acteurs ou catégorie sociale : Au niveau de chaque groupe d'acteurs, les gestionnaires de la commune doivent définir avec précision les rôles et responsabilités qui leurs sont dévolues.
- L'analyse des dynamiques sociales : Il s'agira de faire des populations les principaux acteurs du processus de développement de leur commune en les mobilisant autour des actions qui sont programmées dans les Plans de Développement.
- L'organisation de chacun des groupes d'acteurs en fonction des enjeux : Il s'agit de définir à chaque groupe d'acteurs les actions à mener qui concourent au développement de la commune.
- La définition des relations entre les différents groupes socio-économiques : Il s'agit d'une étape très importante qui est à la base de la réussite de tout le processus de développement engagé par les gestionnaires de la commune. Pour le faire, il sera indispensable, d'inventorier la nature des relations entre les différents groupes d'acteurs ; de mesurer l'intensité de leur communication ; d'identifier les conflits et les forces de ces relations ; de repérer les acteurs clés qui soutiennent la dynamique économique et sociale.

Axe II : Le renforcement des capacités des acteurs pour une meilleure performance de la commune

La capacité d'une Mairie, est le potentiel qu'elle a être performante. Son aptitude à exploiter avec succès ses compétences et ses ressources pour atteindre ses buts et répondre aux attentes des populations. Le renforcement des capacités vise à améliorer

la performance potentielle de la commune, telle quelle transparaît dans ses ressources et sa gestion. La performance est l'attitude d'une commune à atteindre ses buts et réaliser sa mission globale.

Pour être performante, la commune de Parakou devra s'investir pour agir sur les facteurs déterminants de renforcement de capacités que sont :

- **Améliorer l'organisation des services de la commune** : Il s'agit plus précisément, de doter la commune en personnel en nombre suffisant et de bonne qualité ; de mettre à la disposition de ceux-ci des infrastructures, des équipements, des technologies et des ressources financières. Tous ces éléments constituent la base des ressources de la commune.
- **Améliorer l'environnement interne de la commune** : L'environnement interne peut entraver l'exploitation efficace des capacités et limiter la performance de la commune. Parmi les éléments qui composent l'environnement interne figurent la culture organisationnelle, les mesures d'incitation et de récompense axées sur la performance, la structure organisationnelle c'est à dire la répartition des tâches, la définition des rôles, des responsabilités, des pouvoirs ainsi que les normes et valeurs communes favorisant l'esprit d'équipe dans la poursuite des buts de la commune.
- **Tenir compte de l'environnement opérationnel externe** : Le contexte externe dans lequel la commune mène ses activités doit être connu de tous, car il influe sur la performance de celle-ci.

Il s'agit essentiellement des systèmes administratifs et juridiques qui régissent le fonctionnement de la commune, les politiques et l'environnement politique qui influent sur les activités, les technologies à la disposition des communes, le milieu social et culturel, les tendances économiques.

□ *Comment les communes pourront renforcer les capacités de leurs acteurs ?*

Pour améliorer les performances du personnel de la commune, il sera nécessaire de :

- Planifier le perfectionnement du personnel en tenant compte des nouveaux enjeux de la décentralisation
- Maintenir les connaissances du personnel à jour en formant chacun dans son domaine précis
- Amener le personnel à avoir des aptitudes à réfléchir et à apprendre à innover.

Les thèmes tels que la gestion du processus du changement, les techniques et outils participatifs, les enjeux de la décentralisation, la gestion des projets et programmes, la gestion des organisations ainsi que le règlement des questions de l'heure en matière de développement peuvent être abordés.

Axe : III Le financement et la mobilisation des ressources locales

Le financement du développement local passe par : la contribution participative des populations aux actions de développement ; l'amélioration de la fiscalité locale par l'amélioration de l'assiette fiscale et le recouvrement; l'accès des communautés aux crédits. Ces différentes formes de mobilisation des ressources sont les sources endogènes de développement local. A cela on ajoute les sources exogènes que sont : le transfert de ressources financières et des investissements faits par l'Etat ainsi que les aides extérieures mobilisées à travers les projets et les partenariats avec d'autres communes extérieures.

□ *L'amélioration de l'assiette et le recouvrement de la fiscalité locale*

La fiscalité locale comprend les impôts locaux directs (Foncier non Bâti, FNB ; Foncier Bâti, FB ; Patente subdivisée en Droit fixe et Droit professionnel ; Licence ; Taxe sur les armes à feu) et les impôts et taxes indirects, les diverses redevances (Taxe de stationnement et de chargement des taxis-ville et taxe d'exploitation des taxis-moto ; Taxe sur spectacles, jeux et divertissements ; Taxe sur publicité sur affiche publique ; Taxe de pacage des animaux ; Droit de place sur les marchés, Installation des hangars et apatams ; Taxe sur vente des boissons fermentées de préparation artisanale ; Produits du terrain affecté aux inhumations ; etc.). Cette variété des ressources fiscales devrait permettre à chaque commune de se prendre en charge.

Ainsi, la commune de Parakou devra faire l'effort de recouvrer toutes ces recettes fiscales en utilisant des stratégies et méthodes permettant à chaque citoyen de payer facilement et sans contrainte aucune ses impôts, en vue de mobiliser assez de ressources pour son développement.

□ *Faciliter l'accès des populations aux crédits*

La création et le développement des activités dans les communes nécessitent des financements pour les investissements, les équipements, mais aussi les fonds de roulement des exploitations. La pérennité des actions engagées et le développement

d'autres activités dépendent aussi de la permanence et de l'efficacité des offres de financement. L'objectif est d'appuyer l'accès à ces financements.

Le crédit est un des instruments de promotion de l'économie d'un pays.

Malheureusement pendant plusieurs décennies, les institutions financières existantes, compte tenu des taux de crédit élevé ne permet pas l'accès des populations rurales aux crédits.

Au cours des cinq dernières années près de la moitié des crédits octroyés ont été destinés au commerce de gros et de détail, aux restaurants et aux hôtels ; le secteur productif n'a reçu dans la même période que environ 27% de crédits constitués en majorité par des crédits à court terme. En clair, les besoins en crédit des PME/PMI sont restés largement insatisfaits par l'offre du système bancaire malgré sa sur liquidité.

Les crédits viendront renforcer la capacité de financement sans provoquer de surendettement. Il n'est pas exclus que des actions de partenariat soient envisagées avec les IMF présentes dans les communes. Car ces institutions que sont : la FECECAM, la FENACREP, FINADEV, PDME, PAPME etc. sont réputés fiables avec un réseau national des caisses, un volume des affaires très important et un professionnalisme prouvé.

Dans les localités où les IMF sont en nombre suffisant, les autorités communales pourront inciter les responsables de ces institutions à s'installer dans la localité. Il est possible de susciter la création de petites coopératives financières autogérées par les acteurs locaux en partenariat avec les IMF expérimentées. Dans ces conditions, la Mairie peut être garante de telles actions.

Les appuis d'amélioration de l'accès au crédit et au micro crédit toucheront différents acteurs des filières : les exploitants agricoles, les commerçants, les femmes transformatrices etc.

□ *Transfert des ressources financières par l'Etat*

L'effectivité d'une décentralisation fondée sur un développement local tient essentiellement à la capacité financière et technique des collectivités locales à exercer les compétences transférées, c'est-à-dire fournir les infrastructures et les services attendus des populations. Elle dépend de leur capacité à faire travailler en harmonie, des acteurs aux légitimités et besoins différents et parfois contradictoires, en vue d'assurer le développement du territoire. Toutes ceci ne peut être entièrement assumées que si l'Etat central transfert aussi aux communes une partie des ressources financières mobilisées en complément de ce qu'elles auraient déjà mobilisées.

Mais compte tenu des grandes difficultés que connaît l'Etat, les communes ne devront pas ces premières années d'existence, attendre grande chose. Elles devront baser leur développement beaucoup plus sur les ressources à mobiliser localement.

❑ *Attirer les financements extérieurs*

Les financements extérieurs sont composés de toutes les activités qui sont financées dans une commune par l'intermédiaire des projets et programmes négociés par l'Etat ou des financements obtenus dans le cadre des partenariats négociés avec les villes ou communautés extérieures. Ces apports externes doivent être des compléments des fonds mobilisés au niveau local. Malheureusement, dans la plupart des communes, les Plans de Développement sont basés environ à 70% sur les fonds extérieurs à la commune.

CHAPITRE VIII : STRATEGIES DE VALORISATION DES FILIERES PORTEUSES

8.1 Identification des filières porteuses

L'anarcade, le manioc, l'igname et le coton apparaissent comme les principales filières charnières de la commune. L'anarcade et le coton sont choisis en raison des revenus qu'ils dégagent, de l'existence d'un vaste marché d'écoulement et surtout du fait que cette filière est déjà organisée. Quant au manioc et à l'igname, ils sont choisis parce qu'ils génèrent non seulement des revenus mais aussi ils constituent les aliments de base des populations.

8.2 Stratégies de valorisation des filières porteuses

➤ **La Filière coton**

❑ *Stratégie nationale de développement de la filière*

L'amélioration de la filière coton au Bénin passe par :

- l'amélioration des techniques culturales : les producteurs doivent de respecter les itinéraires techniques et agronomiques. L'approvisionnement en semence n'est pas tout à fait assuré dans le temps voulu et les qualités standard de semence ne sont pas assurées faute de cahier de charge et de contractualisation pour les multiplicateurs. Le semis du coton se fait avec des retards qui sont

induits par des difficultés financières lors de la préparation des champs et la mise en place tardive des intrants

- La réorganisation du circuit de commercialisation avec une plus grande implication des représentants des zones productrices de coton.
- La redynamisation et la dépolitisation des structures comme la FUPRO, les UDP, les UCP et les GV.
- Une plus grande autonomie de gestion et une plus grande transparence dans la conduite des affaires des structures d'accompagnement de la filière que sont l'AIC, la CAGIA, la CSPR etc.
- La diminution de la déviation des intrants vers d'autres cultures. La filière coton supporte une partie des charges d'intrants pour d'autres filières ainsi que les frais de transaction liés à l'approvisionnement de ces intrants. Il serait souhaitable de prévoir un système d'approvisionnement spécifiques aux autres filières basées entre autres sur des services financiers ou bancaires ciblés.
- La libéralisation complète de la filière.

□ *Stratégies communales*

- Les communes pour permettre à la filière coton de retrouver ses performances du passé, doivent favoriser un climat d'entente et de cohésion au sein des producteurs ainsi que tous les autres acteurs intervenant au niveau de la base. Ceci passe par une restructuration des Groupements villageois et une meilleure définition de leurs rôles et responsabilités.
- Les autorités communales, faciliteront aussi l'installation des Institutions de Micro Finance qui se spécialiseront sur le financement des intrants des autres filières pour diminuer le détournement des intrants du coton.

□ *Organisation de la filière et les principaux opérateurs*

La filière cotonnière du Bénin implique une multitude d'acteurs à plusieurs niveaux.

- La Direction du Conseil Agricole et de la Formation est l'instance centrale en matière de vulgarisation au niveau du MAEP.
- La Direction de l'Agriculture du MAEP est un autre acteur de la filière coton dont les services sont concernés par la production et la multiplication de semences et le contrôle des produits phytopharmaceutiques.
- Le centre de Recherches Agricoles Coton et Fibres (CRA-CF)

- Les centres régionaux de promotion agricole (CeRPA)
- Les Groupements Villageois (GV) qui sont des organisations paysannes (OP) au niveau village qui se chargent de recenser les superficies à emblaver, les besoins en intrants et semences des producteurs.
- Les Unions Départementale des Producteurs (UDP)
- Le Groupement Professionnel des Distributeurs d'Intrants Agricoles (GPDIA)
- La Coopérative d'Approvisionnement et de Gestion des Intrants Agricoles (CAGIA)
- La commercialisation du coton-graine a été longtemps gérée par la SONAPRA qui en assurait le monopole. Depuis 2000, le monopole de commercialisation de la SONAPRA a été supprimé en raison des difficultés que connaît la filière pour faire face à sa libéralisation progressive.

➤ **La filière anacarde**

❑ ***Caractéristiques de la filière***

L'intérêt pour la filière anacarde dans notre pays n'est pas nouveau. Puisque depuis les années 1960-1970, l'Etat a mis en place des plantations domaniales et installé une usine d'égrenage de noix de cajou à Parakou. La filière béninoise présente des faiblesses et des difficultés au nombre desquelles le manque de structuration avec une définition claire, unanimement acceptée du rôle de chaque acteur qui se sait complémentaire des autres, chacun jouant honnêtement et parfaitement sa partition ; une chaîne de commercialisation trop longue et défavorable à plus d'un acteur ; l'absence de distillerie fabricant du jus de cajou à partir de pommes, très riches en vitamine C ou de l'alcool de boisson. A toutes ces difficultés s'ajoute l'absence d'unités appropriées de décorticage des noix.

Deux variétés d'anacardiers sont plantés au Bénin : variété à pomme jaune (VJ) et la variété à pomme rouge (VR). Chaque variété regroupe en son sein des variantes caractérisées par des nuances dans les couleurs. Le cycle cultural des variétés d'anacardiers utilisés est de 5 ans de la plantation à l'entrée en production, 9 à 10 ans pour que l'anacardier atteigne sa maturité de production. Des variétés améliorées ramènent ce délai d'entrée en production à trois ans. Le rendement actuel des plantations est estimé entre 350 et 600 kg/ha. Les rendements potentiels se situent entre 1000 à 1500 kg/ha. La plantation d'anacardier exige un investissement de 1 400 000 FCFA environ et des charges variables entre 45 000 et 85 000 FCFA/ha. Les

plantations sont concentrées au centre et au nord du Bénin. Soit 98% des superficies totales.

□ *Organisation de la filière et les principaux opérateurs*

Il existe au Bénin deux types de producteurs de noix d'anacarde : les entreprises exploitant par affermage les plantations domaniales (SODAIC et AGRICAL) et les nombreux planteurs privés individuels ou organisés en groupements. Le nombre de planteurs privés se situe entre 40 000 et 60 000. 70% des planteurs n'ont reçu aucune formation de base, 20% ont fréquenté l'école.

Près de 90% de la production est exportée sous forme brute en Inde, qui décortique et réexporte. Seulement 10% de la production est décortiquée. La transformation en amandes se fait soit manuellement soit mécaniquement. Le décorticage mécanique est peu rentable à cause du coût élevé de la noix, du taux élevé de déclassement des amandes brisées et du bas prix de vente de l'amande de première qualité.

La transformation de la pomme en jus et vins est importante au Brésil et en Guinée Conakry. Elle est embryonnaire au Bénin et connaît quelques débuts par des installations semi-artisanales.

Les opérateurs de la filière ont déjà atteint un bon niveau d'organisation. Il existe des Unions de producteurs (UPAZ, UNAPAB etc.), des Associations nationale d'acheteurs (ANAPAT, GAPA, AGRO Service conseil). Les exportateurs sont LAO corporation, Asia Trading Company, Idriss Company, Knor Bénin etc.). La transformation est effectuée par des sociétés telles que: AGRICAL, projet Songhai, les femmes transformatrices individuelles ou organisées en groupements. Depuis trois ans, quelques ONG interviennent pour un partenariat de production et de commercialisation de la noix de cajou. Il s'agit de NOVOTRADE Consulting, dont le partenaire commercial est GLOBAL TRADING. Le partenaire au Bénin est l'ONG ANFANI qui encadre 50 groupements d'environ 3000 planteurs au total.

□ *Stratégies de développement de la filière*

L'accroissement de la productivité à l'intérieur de systèmes d'agriculture durables est une exigence pour le développement économique et l'allègement de la pauvreté. La noix de cajou peut jouer un important rôle dans l'amélioration des conditions d'existence des acteurs de la filière anacarde et du monde agricole. En effet en plus de son importance dans les performances économiques du secteur agricole de plusieurs pays, la culture de l'anacarde présente de profonds intérêts écologiques et joue un rôle vital dans la stabilisation et le maintien des environnements agricoles dont la plupart sont malheureusement fragiles. La filière anacarde doit donc se développer, non

seulement du fait de son importance économique, mais aussi à cause de ses intérêts écologiques et environnementaux dont entre autre son impact sur la lutte contre la désertification.

Pour promouvoir la filière anacarde au niveau national, nous proposons la stratégie suivante :

- Améliorer la qualité de la noix d'anacarde béninoise pour une plus grande intégration du marché international
- Amener la Recherche développement (INRAB) à sortir des variétés améliorées pour de meilleurs rendements des plantations. Ce qui augmenterait la production et une plus grande pénétration du marché international
- Réorganiser les producteurs afin de leur permettre d'avoir un plus grand pouvoir de négociation dans la filière. Ceci diminuera les intermédiaires déjà trop nombreux.
- Développer les industries de décorticage des noix. Il pourrait se faire à trois niveaux : artisanal amélioré ; semi industriel et industriel
- Identifier et développer de nouveaux produits sur la base de la pomme de cajou. Des activités embryonnaires existent au niveau de certaines ONG.

❑ *Stratégies communales*

Pour un rapide développement de cette filière, les communes devront s'investir dans :

- L'accroissement de la production : aider les producteurs à obtenir des crédits à moyen terme pour financer les plantations et faciliter leurs regroupements.
- L'appui à la transformation locale par des unités artisanales et semi artisanales.
- L'appui pour le regroupement des commerçants de noix de cajou et les aider à la recherche de débouchés.

➤ **La Filière manioc**

❑ *Caractéristiques de la filière*

Le manioc représente 40% de la production vivrière. Elle est en forte expansion de production depuis la dévaluation du franc CFA et est en progression depuis 1995. Le manioc était surtout cultivé par des entreprises familiales de façon traditionnelle sans apport en engrais. Depuis quelques années, le manioc est devenu une priorité nationale appuyé par plusieurs programmes du Gouvernement. Le manioc a un

rendement potentiel variant de 25T/ha à 65T/ha. Le rendement moyen au niveau national est de 8,8T/ha.

De nombreuses variétés locales, douces et amères sont utilisées en fonction des habitudes alimentaires et des modes de consommation. Des variétés améliorées, à haut potentiel productif, exemptes de virus et résistantes à la bactériose sont en diffusion. Leur simple introduction, sans apport d'engrais, augmente le rendement de 30 à 40%. Cependant, moins de 8% des producteurs utilisent actuellement ces variétés améliorées.

Le cycle cultural du manioc varie entre 6 et 18 mois selon les variétés et les opportunités du marché.

□ *Organisation de la filière et les principaux acteurs*

Les ménages béninois cultivent traditionnellement le manioc. 92% des chefs d'exploitation sont des hommes, mais la culture du manioc est principalement faite par les femmes. 95 % des tubercules sont transformés principalement en gari, un peu de cossettes et très peu de tapioca. La transformation en gari offre d'opportunités pour la mécanisation que celle des cossettes. Ne petite quantité d'amidon à usage industriel est produite. Les systèmes de transformation en cours au Bénin :

Transformation artisanale : Elle est surtout faite par les femmes au niveau de la famille ou dans les groupements. Environ 200 000 femmes se sont lancées dans la transformation du manioc en gari et cossettes. Elle se fait manuellement et exige beaucoup de travail. A un rendement de 9T/ha, une famille moyenne de 6 personnes peut donc difficilement exploiter plus de 1,5 ha de manioc par an si elle le transforme manuellement.

Transformation artisanale améliorée : Il existe au Bénin des équipements de transformation améliorée en gari. Il s'agit des râpeuses manuelle et motorisées, des presses à vis et des foyers améliorés à cheminée. Le coût d'achat d'une unité de transformation artisanale améliorée est d'environ 1 200 000 Fcfa. Cette unité de transformation de gari a une capacité de transformer de 20 à 60 tonnes de tubercules par an.

Transformation semi-industrielle : Des unités de transformation existent et le coût d'achat d'une unité est d'environ 30 000 000 Fcfa. Chaque unité génère la création de 4 postes équivalents temps plein. Ces unités sont caractérisées par une compétitivité faible, à cause des problèmes d'approvisionnement. Aujourd'hui, ce problème trouve quelques solutions avec la mise en œuvre des programmes soutenant la filière.

Le taux de commercialisation du gari est de 80 %. Les commerçants sont généralement de petits opérateurs familiaux et informels. 25% des producteurs vendent uniquement sur pied, 43% vendent uniquement des produits transformés et 32% vendent du manioc frais ou transformé. La vente sur pied est très répandue au Sud Bénin et la vente sous forme de cossette dans le Nord Bénin.

□ *Stratégies nationales de développement de la filière*

- Augmentation de la production par l'introduction de variétés améliorées. Des expériences démontrent que les agriculteurs adoptent plus facilement des boutures améliorées que les engrais minéraux.
- Amélioration du rendement et de la qualité de la transformation par les unités artisanales améliorées. Même à petite échelle, l'équipement de transformation du manioc permet une augmentation de la qualité et des quantités à des prix compétitifs sur le marché. Les projets Manioc et le PDRT font des efforts dans ce sens.
- Amélioration du rendement de la transformation par des unités semi-industrielles
- Pénétration accrue du marché africain du gari. Quelques entrepreneurs se sont déjà lancés dans cette exploration commerciale, avec des moyens limités, mais apparemment avec succès.

□ *Stratégies communales*

- Augmenter la production par la promotion des boutures améliorées.
- Organiser les producteurs en groupements pour améliorer leur pouvoir de négociation
- augmenter la transformation en favorisant l'installation de petits entrepreneurs de transformation avec de petites unités semi industrielles. Il sera nécessaire d'augmenter les variétés de produits finis du manioc : fabrication du pain, des biscuits etc.

CHAPITRE IX : PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le développement économique de la commune de Tchaourou sera effectif, si les autorités municipales appuient leurs actions sur les trois groupes stratégiques que sont : les institutions de la commune (Directions et services de la commune) ; les opérateurs économiques (entrepreneurs, commerçants, etc.) et les Institutions d'appui (IMF, les structures d'appui aux entreprises, les institutions d'appui de la commune, les Ministères sectoriels, etc.). Pour ce faire, nous recommandons les actions suivantes :

R1 : Prendre des initiatives de développement en conformité avec les réalités locales et l'environnement national.

Pour promouvoir l'économie locale, la commune de Parakou devra susciter et entretenir une dynamique de création de richesses, d'emplois à partir des ressources locales. C'est aussi mettre en valeur les potentialités locales. Des initiatives locales doivent être prises de même que dans le cadre de l'intercommunalité appuyées par les autorités nationales.

R2 : Développer les aides immatérielles.

Les aides immatérielles sont constituées des formations et de la promotion des labels, des appuis conseils etc. Le renforcement des capacités est un processus permanent, qui vise à améliorer l'aptitude des communes à s'acquitter de leurs fonctions, à atteindre leurs objectifs et à apprendre à résoudre leurs problèmes. Il s'agira d'intensifier au niveau du personnel et des autres institutions d'appui de la commune des formations, des appuis conseils et promouvoir au niveau des produits créés les labels pour une meilleure visibilité de la commune.

R3 : Appuyer la valorisation des produits locaux

La valorisation des produits locaux passe par la promotion des productions agricoles, la promotion des petites et moyennes industries agro-alimentaires ou artisanales, l'appui à la commercialisation et un encouragement à la participation aux foires et concours agricoles.

R4 : Appuyer la promotion des filières leviers

La filière est un regroupement cohérent et opérationnel d'individus ou groupes qui ont comme point commun l'ajout de la valeur ajoutée à un produit ou à un groupe de produits. La filière levier correspond au choix de la filière porteuse capable à elle seule d'impulser un réel développement au niveau de chacune des communes. La promotion de cette filière passe par un appui à la production, à la transformation et à la commercialisation et à l'organisation des acteurs au niveau de chacune de ces étapes.

R5 : Améliorer la fiscalité locale.

La fiscalité locale comprend les impôts locaux directs (Foncier non Bâti, FNB ; Foncier Bâti, FB ; Patente subdivisée en Droit fixe et Droit professionnel ; Licence ; Taxe sur les armes à feu) et les impôts et taxes indirects, les diverses redevances (Taxe de stationnement et de chargement des taxis-ville et taxe d'exploitation des taxis-moto ; Taxe sur spectacles, jeux et divertissements ; Taxe sur publicité sur affiche publique ; Taxe de pacage des animaux ; Droit de place sur les marchés, Installation des hangars et apatams ; Taxe sur vente des boissons fermentées de préparation artisanale ; Produits du terrain affecté aux inhumations ; etc.). Pour valoriser cette fiscalité locale, les communes se doivent de créer des conditions d'incitation et de négociation avec les communautés locales, mais aussi mener une politique de gestion transparente du budget de la commune. A la limite, elles doivent utiliser tous les moyens de coercition mis à leur disposition par la loi.

R6 : Appuyer la création d'entreprises et les entrepreneurs locaux

Les opérateurs économiques sont à la base de la création des richesses des communes. Les appuis que la commune de Parakou peut leur apporter se résument en : une intermédiation financière et technique, la coordination de toutes les actions et structures d'entreprises et leur rendre des services non financiers de type accompagnement. Il s'agira aussi d'accompagner les créateurs et repreneurs d'entreprises, de favoriser la mise en relation entre investisseurs et les fournisseurs potentiels et d'organiser une plate forme d'accompagnement de tous les investisseurs de la commune.

R7 : Améliorer la communication et l'information au niveau des Communes.

La communication est définie comme le processus visant à informer le public (acteurs internes et externes, l'Etat, autres communes, etc.) à propos des activités et enjeux de la commune. Il s'agira de promouvoir l'image de la commune en temps que source d'informations (Avoir une bibliothèque, des statistiques, où on peut trouver aussi tous les rapports d'activités périodiques, des matériels de diffusion et de conservation de l'information).

Pour mobiliser et organiser les acteurs internes et externes, il est donc indispensable de mettre en place un système de communication institutionnelle adaptée aux réalités sociales et culturelles de chaque Commune. Il sera aussi indispensable qu'il y ait un cadre de concertation périodique entre les intervenants externes et les autorités communales.

Le développement économique de la commune de Parakou sera effectif, si les autorités municipales appuient leurs actions sur les trois groupes stratégiques que sont : les institutions de la commune (Directions et services de la commune) ; les opérateurs économiques (entrepreneurs, commerçants, etc.) et les Institutions d'appui (IMF, les structures d'appui aux entreprises, les institutions d'appui de la commune, les Ministères sectoriels, etc.). Pour ce faire, nous recommandons les actions suivantes :

R1 : Prendre des initiatives de développement en conformité avec les réalités locales et l'environnement national.

Pour promouvoir l'économie locale, la commune de Parakou devra susciter et entretenir une dynamique de création de richesses, d'emplois à partir des ressources locales. C'est aussi mettre en valeur les potentialités locales. Des initiatives locales doivent être prises de même que dans le cadre de l'intercommunalité appuyées par les autorités nationales.

R2 : Développer les aides immatérielles.

Les aides immatérielles sont constituées des formations et de la promotion des labels, des appuis conseils etc. Le renforcement des capacités est un processus permanent, qui vise à améliorer l'aptitude des communes à s'acquitter de leurs fonctions, à atteindre leurs objectifs et à apprendre à résoudre leurs problèmes. Il s'agira d'intensifier au niveau du personnel et des autres institutions d'appui de la commune des formations, des appuis conseils et promouvoir au niveau des produits créés les labels pour une meilleure visibilité de la commune.

R3 : Appuyer la valorisation des produits locaux

La valorisation des produits locaux passe par la promotion des productions agricoles, la promotion des petites et moyennes industries agro-alimentaires ou artisanales, l'appui à la commercialisation et un encouragement à la participation aux foires et concours agricoles.

R4 : Appuyer la promotion des filières leviers

La filière est un regroupement cohérent et opérationnel d'individus ou groupes qui ont comme point commun l'ajout de la valeur ajoutée à un produit ou à un groupe de produits. La filière levier correspond au choix de la filière porteuse capable à elle seule d'impulser un réel développement au niveau de chacune des communes. La promotion de cette filière passe par un appui à la production, à la transformation et à la commercialisation et à l'organisation des acteurs au niveau de chacune de ces étapes.

R5 : Améliorer la fiscalité locale.

La fiscalité locale comprend les impôts locaux directs (Foncier non Bâti, FNB ; Foncier Bâti, FB ; Patente subdivisée en Droit fixe et Droit professionnel ; Licence ; Taxe sur les armes à feu) et les impôts et taxes indirects, les diverses redevances (Taxe de stationnement et de chargement des taxis-ville et taxe d'exploitation des taxis-moto ; Taxe sur spectacles, jeux et divertissements ; Taxe sur publicité sur affiche publique ; Taxe de pacage des animaux ; Droit de place sur les marchés, Installation des hangars et apatams ; Taxe sur vente des boissons fermentées de préparation artisanale ; Produits du terrain affecté aux inhumations ; etc.). Pour valoriser cette fiscalité locale, les communes se doivent de créer des conditions d'incitation et de négociation avec les communautés locales, mais aussi mener une politique de gestion transparente du budget de la commune. A la limite, elles doivent utiliser tous les moyens de coercition mis à leur disposition par la loi.

R6 : Appuyer la création d'entreprises et les entrepreneurs locaux

Les opérateurs économiques sont à la base de la création des richesses des communes. Les appuis que la commune de Parakou peut leur apporter se résument en : une intermédiation financière et technique, la coordination de toutes les actions et structures d'entreprises et leur rendre des services non financiers de type accompagnement. Il s'agira aussi d'accompagner les créateurs et repreneurs

d'entreprises, de favoriser la mise en relation entre investisseurs et les fournisseurs potentiels et d'organiser une plate forme d'accompagnement de tous les investisseurs de la commune.

R7 : Améliorer la communication et l'information au niveau des Communes.

La communication est définie comme le processus visant à informer le public (acteurs internes et externes, l'Etat, autres communes, etc.) à propos des activités et enjeux de la commune. Il s'agira de promouvoir l'image de la commune en temps que source d'informations (Avoir une bibliothèque, des statistiques, où on peut trouver aussi tous les rapports d'activités périodiques, des matériels de diffusion et de conservation de l'information).

Pour mobiliser et organiser les acteurs internes et externes, il est donc indispensable de mettre en place un système de communication institutionnelle adaptée aux réalités sociales et culturelles de chaque Commune. Il sera aussi indispensable qu'il y ait un cadre de concertation périodique entre les intervenants externes et les autorités communales.

CONCLUSIONS GENERALES

Les textes et les lois sur la Décentralisation ont bien défini un environnement favorable pour le développement des Communes

Mais force est de constater à ce jour que le Bénin est encore un vaste chantier où les défis économiques que soulève la Décentralisation ne sont encore en phase d'être relevés. En effet, malgré les efforts déployés par la Mission de la Décentralisation, la Maison des Collectivités locales, le PRODECOM, et les Partenaires au développement à travers un certain nombre d'appui, les contraintes sont encore nombreuses aux niveaux suivants :

- politique budgétaire
 - politique de croissance économique
 - politique sociale
 - gestion et protection environnementale
 - coopération intercommunale
- ❖ De façon générale les constats sont :
- la faible exploitation des opportunités existantes sur le plan local
 - le manque de synergie entre la Communes et celles limitrophes, les Services déconcentrés de l'Etat, les Opérateurs économiques, et les Structures d'appui
 - le niveau communal restreint, pour favoriser à lui seul un développement économique durable
 - la faible collaboration intercommunale
- ❖ Cependant, il y a quelques notes d'espoir observées au niveau de la Commune à travers :
- l'élaboration des PDC et les tentatives de leur mise en oeuvre
 - les efforts des opérateurs économiques pour créer la richesse
 - l'organisation en associations des producteurs agricoles ou artisanaux
 - la promotion et la valorisation des professions artisanales
 - la création des Centres d'appui aux Entreprises

Par ailleurs, il a été établi que la valorisation des filières porteuses au niveau de la Commune pouvait constituer une base pour le développement économique local ; l'exercice effectué au niveau des ateliers régionaux pour arriver à déterminer les filières porteuses, les filières charnières ou leviers de la commune ou de la zone agro-

écologique est sans aucun doute porteur d'espoir ; mais cet espoir ne pourra être satisfait qu'en terme d'amélioration de compétitivité aussi bien au plan national qu'international ; cela implique la mise en oeuvre de stratégies permettant d'atténuer ou de neutraliser les contraintes observées aux niveaux national et local. En d'autres termes tous les principaux acteurs sont concernés et doivent prendre des engagements.

BIBLIOGRAPHIE

1. Document de Stratégie Opérationnelle. Mise en oeuvre de la Déclaration de politique nationale d'Aménagement du Territoire du Bénin. Version provisoire DAT-Août 2005
2. Analyse des Filières. Deux composantes, PADSA II Bénin
3. Compétitivité Sectorielle des Economies des Pays membres de l'UEMOA
4. Projet de Rapport final Pays : Bénin (Afrique-Etudes Bénin, AFID-Consultance : Sénégal, BNCTD : CI, Statistika : Burkina Faso)
5. Plan Stratégique de Développement Durable (PSDD) de l'Atacora et la Donga, Vision à l'horizon 2010 Tome 1
6. Tome2 : Stratégie de mise en oeuvre du PSDD Atacora-Donga
7. Perceptions locales sur le profil DHD, les opérations et mécanismes de développement et les initiatives communautaires. Rapport Zone Centre Atacora,
8. Géram Conseil, Annexe Novembre 2002
9. L'Aigle de Songhaï n°48 : Filière Anacarde : L'engagement de Songhaï
10. L'Aigle de Songhaï n°42-43 :L'Agroalimentaire : l'épine dorsale du développement des filières
11. Les Enjeux Economiques de la Décentralisation au Bénin (CAPE) Mouftaou Lalèyè, Déc. 2002
12. Décentralisation et Territorialité (Jean Bonnal, Fonctionnaire FAO)
13. Bilan de la Filière Riz au Bénin (Y.J. CAPO-CHICHI, Déc. 2004)
14. Décrets d'application des lois de la Décentralisation, Mission de Décentralisation, Oct. 2005
15. Le Guide du Maire, Mission de Décentralisation Oct. 2005
16. Synthèse des informations sur les filières riz et anacarde dans l'Atacora – Donga Bénin, rapport définitif. Réalisé par patrice. ADEGBOLA et Alain C. OFIO par GTZ – PROCGRN
17. Communication institutionnelle : manuel à l'usage des OG et des instituts de recherche agricole en Afrique. CTA 2002.
18. L'évaluation au cœur du renforcement organisationnel : expériences d'organisations de recherche et développement du monde entier. CTA, 2004
19. Livre blanc sur la fiscalité, Ministère des Finances, avril 1998
20. Plans de Développement Communaux.
21. Le guide à l'usage du receveur percepteur comptable de la Commune, Ministère des Finances et de l'Economie, Mission de décentralisation, janvier 2003.
22. Décentralisation et territorialité, Jean Bonnal, FAO, mai 2003.